



CCAS

Focus sur le Service Autonomie à Domicile (SAD) du CCAS de la Ville de Guérande

Le Service Autonomie à Domicile (SAD) du CCAS de Guérande permet aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de rester chez elles en toute sécurité et confort, grâce à une gamme de services adaptés et une tarification dégressive accessible à tous.

Publié le 07 avril 2025

Zoom sur les services du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guérande joue un rôle essentiel dans l'accompagnement et le soutien des personnes les plus vulnérables de notre communauté. Que ce soit pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, ou celles en difficulté ou en grande précarité, le CCAS lutte contre toutes les formes d'exclusion, réduit les inégalités et facilite l'accès aux droits.

Le CCAS de Guérande a pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables. Il s'engage à lutter contre toutes les formes d'exclusion, à réduire les inégalités et à faciliter l'accès aux droits pour tous.

Le Service Autonomie à Domicile (SAD)

Parmi les services proposés par le CCAS, le Service Autonomie à Domicile (SAD) se distingue par son rôle crucial. Il offre une alternative précieuse à l'entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Le SAD permet aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de rester chez elles en toute sécurité et confort. Grâce à une tarification dégressive, ce service est accessible même aux personnes avec des ressources limitées.

Les missions du SAD incluent :

- Aide à la toilette
- Aide à l'habillage
- Transferts
- Aide à l'entretien du logement
- Aide à l'entretien du linge
- Accompagnements extérieurs
- Aide à la préparation des repas
- Lien social
- Aide administrative

Comment bénéficier du SAD ?

Pour bénéficier des services du SAD, il suffit de contacter le CCAS de la Ville de Guérande. Les équipes sont à votre disposition pour vous fournir toutes les informations nécessaires et vous accompagner dans vos démarches.

Pour plus d'informations, contactez le CCAS de la Ville de Guérande par téléphone au 02 40 24 99 57 ou par mail à serviceautonomiedomicile@ville-guerande.fr.



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h